

La santé et l'énergie enflammant le débat

Le Grand Conseil a accepté de prolonger le délai d'une année pour l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative «Pour des urgences hospitalières 24/24 de proximité». Il a par contre refusé de mettre la main au porte-monnaie pour soulager la population face à la hausse des primes maladie.

PHILIPPE HUWILER

GRAND CONSEIL. «En aucun cas, nous voulons jouer la montre.» L'affirmation est signée Marc Fahrni (udc, Le Crêt), membre de la commission chargée d'élaborer le contre-projet à l'initiative «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité».

Face à la difficulté de la tâche, le Conseil d'Etat a demandé une prolongation du délai d'une année (*La Gruyère* du 5 janvier). Mais le directeur de la Santé Philippe Demierre l'a promis aux députés: «Je vais me déployer pour faire en sorte de vous présenter ce projet le plus vite possible, avant l'échéance prévue par la loi. Pour assurer la sécurité de la prise en charge des gens de Montbovon, d'Attalens, d'Auboranges ou de Chiètres.»

Comme l'écrasante majorité du plénum, François Genoud (centre, Châtel-Saint-Denis) a accepté cette prolongation. «Cette initiative a le mérite de nous permettre de revoir notre politique cantonale de santé. C'est une chance, mais cela prend du temps.»

Ce délai supplémentaire a été accepté à l'unanimité, moins quatre abstentions. Le contre-projet devra être prêt en mars 2024 pour une votation qui pourrait intervenir le 22 septembre 2024.



Lors de cette première session de l'année au Grand Conseil, de nombreux débats ont tourné au traditionnel affrontement gauche-droite. A ce jeu, la majorité de droite a dicté sa loi. ANTOINE VULLILOUD



Face à la folie des primes

Le Grand Conseil s'est aussi penché vendredi sur une motion qui demande une augmentation de 30% de la part cantonale pour la réduction individuelle des primes en 2023 seulement. En attendant le résultat d'une autre motion déposée à Berne par Isabelle Chassot sur le même principe, pour la contribution fédérale. «Il s'agit d'une solution de transition. Car c'est cette année que les familles fribourgeoises vont déboursier 900 francs de plus pour leur prime maladie, a expliqué l'un des motionnaires, Simon Zurich (ps, Fribourg). Entre 2012 et 2020, les primes ont augmenté de 22%, alors que dans le même temps, le canton a diminué sa contribution.» Et l'autre auteure, Marie Levrat (ps, Vuadens) de renchérir: «La population fribourgeoise est l'une des moins soutenues de Suisse romande. Si on peut investir 20 millions pour les Faverges, on doit se permettre de déboursier 25 millions pour les familles fribourgeoises.»

Plusieurs intervenants à droite assurent leur sympathie pour cette motion, sans toutefois aller jusqu'à son soutien, essentiellement pour des raisons administratives et techniques. Pour Estelle Zermatten (plr, Bulle), il ne s'agit pas d'une solution d'avenir de déboursier 25 millions sur une année seulement. «De plus, dans le budget 2023, le taux de subvention net est de 40,7%, soit très proche du plafond légal de 41%. Si on accepte cette motion, on devra couper ailleurs pour respecter notre législation.»

Malgré les nombreuses interventions à gauche pour dé-

fendre le texte, celui-ci a été refusé par 55 voix contre 38 et 4 abstentions. ■



«Si on peut investir 20 millions pour les Faverges, on doit se permettre de déboursier 25 millions pour les familles fribourgeoises.» **MARIE LEVRAT**